

AUTORISATION DE PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de BELLEVILLE SUR VIE,

- **à la demande de** : APAVE NORDS OUEST SAS (Fabienne PATOUILLE)
5 rue de la Johardière – CS 20289
44803 SAINT HERBLAIN
- **pour le compte de** : VENDÉE NUMÉRIQUE
123 boulevard Louis Blanc – Hall 2
85000 LA ROCHE SUR YON
- **Ets chargée des travaux** : APAVE NORDS OUEST SAS (Fabienne PATOUILLE)
5 rue de la Johardière – CS 20289
44803 SAINT HERBLAIN
- **pour le chantier** :
 - Lieux des travaux* : Territoire de BELLEVIGNY
 - Objet des travaux* : Réalisation de contrôle de qualité sur le déploiement de la fibre optique
 - Date des travaux* : Du 07/12/2022 au 06/12/2023
 - Durée des travaux* : 365 jours

Autorise la permission de voirie ci-dessus demandée sous les réserves et prescriptions suivantes :

- Respect de la réglementation en vigueur en matière de sécurité et signalisation.
- Mise en place de la signalisation et des protections de chantier par l'entreprise sous la surveillance de l'autorité gestionnaire de la voirie.
- **Un état des lieux du chemin sera effectué avec l'entreprise avant et après les travaux.**
- **Remise en état à l'identique des lieux après travaux.** Dans l'hypothèse où cette remise en état ne serait pas conforme, la Commune, après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours (ou plus rapidement en cas de danger), fera remettre en état les lieux aux frais du pétitionnaire.

La présente autorisation est valable uniquement pour l'occupation du domaine public. Elle ne se substitue en aucun cas à une demande d'arrêté de circulation temporaire (pour modification de la circulation et/ou du stationnement) ni aux formalités à accomplir auprès des concessionnaires de réseaux (DICT...)

Le 6 décembre 2022

Nicole DURAND-GAUVRITY



Première Adjointe

Ampliation :

- Pétitionnaire
- Mairie – Services Techniques